



**21 communes ensemble,
c'est le progrès pour tous.**

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 JUIN 2009

L'an deux mille neuf, le 17 juin, les délégués de la Communauté de Communes du Saint-Gaudinois se sont réunis en conseil communautaire, à Villeneuve de Rivière, sur la convocation qui leur a été adressée.

Présents : C Abadie – Jp Fabe – D Zingaretti – Mt Bamard – A Dupuy – D Ricou – D Pelizzari – J Brunet – F Laporte – A Baudoin – A Barutaut – V Berrebi – F Pacheco – M Bouhours – C Gouaze – D Ott – M Dessens – C Maylin – Jr Lepinay – Jj Lasserre – S Latreille – C Marquerie – E Heuillet (*arrivé à 21h*) – M Perez – Mp Bacarisse – S Precigout – J Gasperi – R Lahore – C Malaval – P Jammes – C Millet – Jm Lasportes – P Rouge – R Feuillerat – Jy Duclos – C Plumet – Jp Deguitre.

Excusés : C Germain – J Baque – JI Puissegur – Pj Abadie – A Puissegur

Secrétaire de séance : F Pacheco

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 MAI 2009

Monsieur LEPINAY demande si certains points sont à revoir.

Le procès verbal du 11 mai 2009 est approuvé.

POUR : 36
CONTRE :
ABSTENTIONS :

ADOPTE

Abstentions :
Contre :

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Jean-Raymond LEPINAY présente le rapport suivant :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, et correspondant aux besoins en personnel qualifié dans les divers secteurs d'activité de la Collectivité,

Vu la délibération du 18 décembre 2008, portant adoption du tableau des emplois pour l'exercice 2009,

En conséquence, je vous propose la création des postes suivants :

- 1 poste au grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet 28/35^{ème}
- 1 poste de rédacteur-chef à temps complet
- 1 poste d'agent social de 2^{ème} classe à temps complet

- 1 poste au grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe saisonnier à temps complet pour la période du 01/07/2009 au 30/09/2009

DIRE que le tableau des emplois est modifié en conséquence,

DIRE que les crédits sont inscrits au budget au chapitre 012

POUR : 36
CONTRE :
ABSTENTIONS :

ADOPTE

Abstentions : Contre :

RENOUVELLEMENT D'UN POSTE CONTRACTUEL DE CATEGORIE A EN CONTRAT DUREE INDETERMINEE

Jean-Raymond LEPINAY présente le rapport suivant :

Vu les délibérations du 11 juin 2003, 14 juin 2004 et du 1^{er} juin 2006, créant le poste de catégorie A dans le secteur juridique pour une durée cumulée totale de 6 ans,
Considérant les modalités de l'article 3 alinéas 5 et 7 de la loi du 26/01/1984, je vous propose le renouvellement du poste à temps complet de catégorie A sous la forme comme le

prévoit la loi d'un contrat à durée indéterminée, pour assumer les besoins du service dans diverses disciplines du droit

- veille juridique de tous les dossiers instruits par les services de la Communauté de communes du Saint-Gaudinois,
- montage de dossiers d'urbanisme opérationnel de la ZAC Les Landes et suivi réglementaire de la ZAC,
- préparation d'actes transactionnels en la forme administrative et de tout contrat engageant la Communauté de communes du Saint-Gaudinois, (baux, ...)
- assistance et conseil juridique auprès des communes membres de la Communauté de communes du Saint-Gaudinois,
- suivi des dossiers relevant du droit privé, et relationnel avec les professionnels du droit (avocats, notaires, huissiers, géomètres experts,...),

La nature des fonctions exercées nécessitera des compétences spécifiques en matière de :

- expérience solide et très bonne connaissance du droit immobilier : pratique approfondie des transactions immobilières, tant pour du foncier divers, que pour celui d'une ZAC, particulièrement pour l'acquisition et la revente de terrains,
- expérience conséquente relative à la sécurisation de ces actes : levée de servitudes, bornage, ...
- expérience dans la rédaction des actes authentiques (ventes, baux, ...), bonne connaissance et pratique du droit notarial : diplôme souhaité.
- pratique de la négociation foncière,
- expérience de travail avec les mandataires de justice : avocats, notaires, huissiers, géomètre-experts,
- connaissance approfondie du droit de l'urbanisme,
- expérience en droit fiscal, droit des sociétés,
- expérience et bonne connaissance du droit privé, notamment du droit des contrats, pour finaliser toutes les conventions passées par la CCSG
- expérience et bonne connaissance du droit de la famille, pour conseiller le CIAS,

En conséquence, je vous demanderais de bien vouloir :

DECIDER de renouveler le poste à temps complet sous la forme du contrat à durée indéterminée,

DIRE que la rémunération n'excèdera pas l'indice brut 588, ce qui correspond au 7^{ème} échelon d'attaché territorial,

DIRE que l'agent bénéficiera du régime indemnitaire basé sur le grade des attachés territoriaux,

AUTORISER Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à ce poste.

DIRE que les crédits sont inscrits au budget primitif. 2009, chapitre 012.

POUR : 36

CONTRE :

ABSTENTIONS :

ADOPTE

Abstentions :

Contre :

CREATION D'UN POSTE DE CHARGE DE MISSION RELATIONS TRANSFRONTALIERES

Monsieur Jean-Raymond LEPINAY, présente le rapport suivant :

La Communauté de Communes du Saint-Gaudinois développe depuis plusieurs années une politique de relations transfrontalières avec l'Aragon au travers les projets économiques menées en partenariat avec l'Institut des Foires de Barbastro (Aragon) : salon Senda et Pyrégourmet.

Considérant que le renforcement des liens directs avec le Val d'Aran (Généralité de Catalogne) constitue un axe fort d'un projet de développement transfrontalier basé sur la proximité des territoires Aranais et Saint-Gaudinois, la Communauté souhaite se doter de moyens spécifiquement mobilisés pour identifier, promouvoir et organiser de nouveaux partenariats dans les domaines économiques, sanitaires, environnementaux et socio-culturels avec le Val d'Aran.

Considérant les modalités de l'article 3 alinéas 5 de la loi du 26/01/1984, relatif à la nécessité de recruter un agent de catégorie A pour assurer ces missions et considérant le caractère ponctuel de cette mission, il convient de créer ce poste dans le tableau des emplois.

Considérant la délibération du 18 décembre 2008, créant le poste de chargé de mission relations transfrontalières pour une durée de 6 mois,
Considérant la présentation du dossier INTERREG pour l'obtention de financements de la mission et des projets qui y sont liés,

Je vous propose le renouvellement du poste de catégorie A, susceptible d'être occupé par un agent non titulaire pour assumer les actions menées par l'intercommunalité, relevant du champ de la coopération transfrontalière et de l'instruction de dossier de subventions relatifs aux actions menées en partenariat avec les collectivités espagnoles.

Dans ce cadre, l'agent sera chargé des missions suivantes:

- Elaborer un diagnostic concerté des relations entre le Val d' Aran et le Saint-Gaudinois
- Identifier les partenaires Institutionnels Aranais susceptibles d'entrer dans un partenariat de développement avec la CCSG
- Sur la base de cette identification structurer et animer un réseau transversal de coopérants transfrontaliers sur les thèmes suivants : économie, tourisme, sanitaire et social, socioculturel, environnement
- Recenser, évaluer, prioriser les projets transfrontaliers avec le Val d'Aran
- Assurer le suivi logistique et administratif des missions, déplacements et rencontres transfrontalières.
- Rechercher les sources de financements européens susceptibles d'intervenir dans les projets
- Conduire le suivi administratif, institutionnel et financier des dossiers de financements relatifs aux projets transfrontaliers.

En conséquence, je vous demanderais de bien vouloir :

DECIDER de renouveler le poste à temps complet susvisé pour une durée de 12 mois renouvelables dans la limite de 3 ans,

DIRE que le traitement indiciaire de base n'excèdera pas l'indice brut 625, ce qui correspond au 8^{ème} échelon du grade d'attaché territorial,

DIRE que l'agent bénéficiera du régime indemnitaire du cadre d'emploi des attachés territoriaux.

AUTORISER Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à ce poste.

DIRE que les crédits sont inscrits au budget primitif 2009, chapitre 012.

POUR : 36
CONTRE :
ABSTENTIONS :

ADOPTE

Abstentions : Contre :

TRANSFERTS DE COMPETENCES

Lancement d'une étude sur l'évaluation des charges transférées

Monsieur Jean-Raymond LEPINAY, présente le rapport suivant :

La Communauté de Communes du Saint-Gaudinois s'est fixée comme objectif lors du Débat d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2009 d'agir sur les conditions d'extension et de rationalisation des compétences communautaires et d'étudier le transfert de nouvelles missions.

Plus particulièrement, depuis le début du mandat, le transfert de la compétence dite « petite enfance » fait l'objet de réflexions menées par les élus intercommunaux au sein du Conseil Communautaire ou encore dans le cadre des travaux du Pôle « Services à la Population ».

La Commission Finances et Solidarité Intercommunale a été le lieu de nombreux échanges sur les différentes hypothèses de transferts. Ces sujets ont été abordés en considérant l'impact de ces missions sur les finances intercommunales et communales, mais aussi sur les conséquences de ces choix sur le volume de la Dotation Globale de Fonctionnement versée par l'Etat à la CCSG.

A ce jour les compétences ciblées pour un éventuel transfert sont les suivantes :

- Petite Enfance et Enfance
- Médiathèque
- Entretien des équipements sportifs

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées doit préalablement se prononcer sur la pertinence des transferts avant le lancement de la procédure. Pour ce faire il convient de lui fournir des éléments financiers et juridiques fiables qui serviront à la rédaction du rapport d'évaluation. Sur la base de ces travaux le Conseil Communautaire se

prononcera sur les compétences et le montant des charges transférées avant de solliciter les délibérations concordantes des communes pour valider les transferts.

Dans cette perspective, le Conseil Communautaire souhaite solliciter l'expertise d'un cabinet d'étude pour enrichir la réflexion de la CLECT.

Outre l'assistance technique, juridique et financière de la procédure, il semble intéressant de disposer pour chaque compétence concernée de plusieurs hypothèses de transferts.

Il s'agit donc de demander une étude capable d'identifier les différents périmètres possibles de chacune des compétences ciblées et le coût engendré selon les montages proposés.

En conséquence, il est proposé :

- RETENIR les compétences ciblées pour l'évaluation des transferts charges
- DIRE que le Pôle Finance et Solidarité Intercommunale sera chargé de la validation du cahier des charges de l'Etude
- AUTORISER le Président à signer toutes pièces relatives au lancement de la consultation et à l'ensemble de la procédure de marché.
- SAISIR la CLECT dès l'achèvement des travaux du Cabinet d'Etudes à la remise du rapport d'évaluation.
- DIRE que le montant prévisionnel de cette dépense estimé à 25 000 € TTC. Les crédits afférents sont inscrits au budget Principal en section Fonctionnement au chapitre 011, article 617.

POUR : 37

CONTRE :

ABSTENTIONS :

ADOPTE

Abstentions :

Contre :

**BUDGET PRINCIPAL 2009
DECISION MODIFICATIVE N°1**

J. BRUNET donne lecture du rapport suivant :

Considérant la nécessité de procéder à certains réajustements de crédits, je vous proposerais d'adopter la décision modificative suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Chapitre 012 : Charges de Personnel

64131	Rémunération personnel non titulaire	+ 28 500
6453	Cotisation caisse de retraite	+ 15 000
64111	Rémunération Principale Personnel Tit.	+ 4 000
6455	Cotisation Assurance du Personnel	+ 7 500

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courantes

6574	Subv. de Fonct. personne droit privé	+ 23 945
65738	autres organismes	+ 1055

Total dépenses +80 000,00 €

RECETTES

Chapitre 74 Dotations et Participations

7472	Subvention Région	+ 40 000
7473	Subvention Département	+ 40 000

Total recettes + 80 000,00 €

En conséquence, je vous demanderais de bien vouloir

ADOPTER la décision modificative n°1 exposée ci-dessus

POUR : 37
CONTRE :
ABSTENTIONS :

ADOPTE

Abstentions : Contre :

**BUDGET REGIE DE TRANSPORT 2009
DECISION MODIFICATIVE N°1**

J. BRUNET donne lecture du rapport suivant :

Considérant la nécessité de procéder à certains réajustements de crédits, je vous proposerais d'adopter la décision modificative suivante :
Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation de la régie

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

Chapitre 70- Article 7061 : Transports de voyageurs	-1000,00 €
Chapitre 74- Article 7475 : Groupement de collectivité	+1000,00 €

Total recettes 0,00 €

En conséquence, je vous demanderais de bien vouloir

ADOPTER la décision modificative n°1 exposée ci-dessus

POUR : 37
CONTRE :
ABSTENTIONS :

ADOPTE

Abstentions : Contre :

RENOUVELLEMENT LIGNE DE CREDIT DE TRESORERIE 2009
--

Madame Jeanine BRUNET présente le rapport suivant :

Pour gérer notre trésorerie à flux zéro et bénéficier de meilleurs taux monétaires, l'utilisation d'une ligne de trésorerie s'avère judicieuse.

Après consultation, l'offre de la CAISSE D'EPARGNE a été jugée la plus intéressante aux conditions suivantes :

* Montant	1 000 000.00. €
* Durée	12 mois
* Index	EONIA,
* Marge	0.90%
* Intérêts	facturation mensuelle.
* Commission de mouvement	0.003% du cumul des tirages réalisés.
* Frais de dossier	250€

Je vous demanderais donc de bien vouloir :

- AUTORISER M. le Président à signer le contrat correspondant.

POUR : 37
CONTRE :
ABSTENTIONS :

ADOPTE

Abstentions : Contre :

En conséquence, je vous demanderais de bien vouloir, suite à la proposition de la commission Finances,

ACCEPTER le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 3 500,00 € à l'association Femmes de Papier sise 7, rue de la République à Saint-Gaudens

DIRE que les crédits seront repris au BP 2009

POUR : 37
CONTRE :
ABSTENTIONS :

ADOPTE

Abstentions : Contre :

ASSOCIATION CLUB VILLENEUVOIS DE KARATE VERSEMENT SUBVENTION 2009
--

Claude ABADIE expose le rapport suivant :

Suite au Championnat de Ligue organisé à Toulouse le 1^{er} mars dernier, l'équipe cadets du Club Villeneuvois de Karaté a été qualifiée pour le Championnat de France qui s'est déroulé à Paris le 21 mars 2009.

La CCSG a été sollicitée pour apporter une aide financière exceptionnelle dans le cadre de ce championnat.

En conséquence, je vous demanderais de bien vouloir

ALLOUER à cette association une aide exceptionnelle de 250,00 €

DIRE que les crédits sont inscrits au BP 2009

POUR : 37
CONTRE :
ABSTENTIONS :

ADOPTE

Abstentions : Contre :

PYRENEENNES 2009
ACTUALISATION DU BUDGET PREVISIONNEL
« MASSIF »

Jean-Raymond LEPINAY présente le rapport suivant

Par délibération en date du 26 mars 2009, le Conseil Communautaire arrête le plan de financement pour l'organisation du volet « Massif » de la manifestation « Les Pyrénéennes 2009 » qui se déroulera les 18, 19 et 20 septembre 2009.

Il est rappelé que l'édition 2009 sera résolument orientée vers les thématiques du développement de la Montagne, avec la forte implication des associations et institutions du Massif Pyrénéen : ACAP, CORAM, CAP, APEM, CPT , etc. Cette mobilisation du réseau permet de constituer un véritable forum pour la promotion de la compétitivité du territoire Pyrénéen à l'échelle européenne.

Sur le plan de l'ingénierie financière, la CCSG doit définir un budget global avec une distinction entre deux prévisionnels relevant des deux thématiques principales de la manifestation. L'un appelé « Piémont » concerne l'ensemble de la manifestation commerciale et les concours d'animaux bovins. Le second intitulé « Massif » concerne le volet institutionnel et le réseau intervenant dans la mise en œuvre de la politique de développement de la montagne

La présente délibération a pour objet de préciser la section recettes du plan de financement arrêté lors du Conseil Communautaire du 26 Mars 2009.

A la demande du Conseil Régional Midi-Pyrénées, institution directement impliquée dans le financement de la politique de Massif , le plan de financement est remanié sans apporter aucune modification sur la partie « dépenses » qui demeure identique au prévisionnel initial.

Le détail de ce prévisionnel est annexé à la délibération.

En conséquence il vous est proposé de

- RETENIR le principe d'une proratisation du budget global de la manifestation en deux entités financières distinctes : « piémont » / « Massif »
- ACCEPTER le budget prévisionnel « Massif » produit en annexe de la présente délibération
- SOLLICITER le concours financier
 - o De l'Europe (FEDER)
 - o De l'Etat
 - o der la Région Midi-Pyrénées
- DIRE que les crédits relatifs à cette opération sont inscrits au Budget primitif 2009 de la collectivité.
- AUTORISER le Président à signer les documents relatifs à la gestion financière de ce dossier.
- DIRE que la présente délibération annule et remplace les dispositions financières établies par la délibération du Conseil Communautaires du 26 Mars 2009.

DEPENSES PREVISIONNELLES

NATURE DES DEPENSES	% du total	MONTAGNE
Location de structures	24.65%	49 800.00 €
Location biens meubles et matériels	5.63%	11 375.00 €
Prestations techniques	9.21%	18 600.00 €
Communication	28.69%	57 962.00 €
Animations - Conférences	5.84%	11 800.00 €
Sécurité - Surveillance - Contrôle	4.95%	10 005.00 €
Achat de fournitures	11.63%	23 500.00 €
Charges	5.84%	11 800.00 €
Inauguration - Restauration	3.56%	7 200.00 €
TOTAL	100.00%	202 042.00 €

RECETTES PREVISIONNELLES

Pyrénéennes Massif		202 042.00 €
FEDER OBJECTIF 2 axe IV mesure 1 sous mesure 2	45 %	90 918.00 €
ETAT	20 %	40 408.40 €
Conseil Régional Midi-Pyrénées	15 %	30 000.00 €
Communauté de Communes du Saint-Gaudinois (MO)	20 %	40 715.60 €

POUR : 37

CONTRE :

ABSTENTIONS :

ADOPTE

Abstentions : Contre :

**PYRENEENNES 2009
ACTUALISATION DU BUDGET PREVISIONNEL
« PIEMONT »**

Jean-Raymond LEPINAY présente le rapport suivant

Les Pyrénéennes 2009 se dérouleront les 18, 19 et 20 septembre. L'édition 2006 de la manifestation a rencontré un franc succès auprès du public et des professionnels du monde agricole. Cette édition sera marquée par l'organisation du Concours National de la race Blonde d'Aquitaine.

Par délibération en date du 26 mars 2009, le Conseil Communautaire arrête le plan de financement pour l'organisation du volet « Piémont » de la manifestation.

Il faut rappeler la complexité de l'ingénierie financière de cette manifestation. En effet, le budget global de la manifestation fait l'objet d'une distinction entre deux prévisionnels. L'un appelé « Piémont » concerne l'ensemble de la manifestation commerciale et les concours d'animaux bovins. Le second intitulé « Massif » concerne le volet institutionnel et le réseau intervenant dans la mise en œuvre de la politique de développement de la montagne

La présente délibération a pour objet l'actualisation de la répartition des recettes du plan de financement arrêté lors du Conseil Communautaire du 26 Mars 2009.

Il doit être précisé que le plan de financement est remanié sans apporter aucune modification sur la partie « dépenses » qui demeure identique au prévisionnel initial.

Le détail de ce prévisionnel actualisé est annexé à la délibération.

En conséquence il vous est proposé de

- RETENIR le principe d'une proratisation du budget global de la manifestation en deux entités financières distinctes : « piémont » / « Massif »
- ACCEPTER le budget prévisionnel « Piémont » produit en annexe de la présente délibération
- SOLLICITER les aides les plus élevées possibles auprès du Conseil Général de la Haute-Garonne, de la Région Midi-Pyrénées
- DIRE que les crédits relatifs à cette opération sont inscrits au Budget primitif 2009 de la collectivité.
- AUTORISER le Président à signer les documents relatifs à la gestion financière de ce dossier.

Montant des dépenses financières	652 190,00 €
---	---------------------

NATURE DES DEPENSES	factures TTC	% du total	MONTAGNE	PIEMONT
LOCATION DE STRUCTURES	216 550,00 €	33,20%	49 800,00 €	166 750,00 €
LOCATION BIENS MEUBLES ET MATERIELS	17 625,00 €	2,70%	11 375,00 €	6 250,00 €
PRESTATIONS TECHNIQUES	93 000,00 €	14,26%	18 600,00 €	74 400,00 €
COMMUNICATION	95 420,00 €	14,63%	57 962,00 €	37 458,00 €
ANIMATIONS-CONFERENCES	34 300,00 €	5,26%	11 800,00 €	22 500,00 €
SECURITE-SURVEILLANCE CONTROLES	28 895,00 €	4,43%	10 005,00 €	18 890,00 €
ACHAT DE FOURNITURES	68 400,00 €	10,49%	23 500,00 €	44 900,00 €
CHARGES	86 000,00 €	13,19%	11 800,00 €	74 200,00 €
INAUGURATION - RESTAURATION	12 000,00 €	1,84%	7 200,00 €	4 800,00 €
TOTAL	652 190,00 €	100,00%	202 042,00 €	450 148,00 €

Montant des moyens mis à disposition valorisé	396 614,00 €
--	---------------------

Valorisation moyens CG 31	114 700,00 €
Valorisation Personnel Chambre d'Agriculture	85 000,00 €
Valorisation moyens CCSG	196 914,00 €
Parc des expositions (2 mois)	91 500,00 €
Personnel CCSG	105 414,00 €
TOTAL DES MOYENS MIS A DISPOSITION	396 614,00 €

BUDGET GLOBAL	1 048 804,00 €
----------------------	-----------------------

RECETTES FINANCIERES PYRENEENNES 2009 VOLET « PIEMONT »

Pyrénéennes Piémont		450 148,00 €
Département de la Haute-Garonne	31%	140 000,00 €
Région Midi Pyrénées	24%	110 000,00 €
Partenariats privés	7%	30 000,00 €
CCSG / Maître d'ouvrage	38%	170 148,00 €
Maîtrise d'ouvrage	38%	170 148,00 €
dont Recettes d'exploitation Volet Piémont		70 000,00 €
Apport financier direct de la CCSG		100 148,00 €

POUR : 37
CONTRE :
ABSTENTIONS :

ADOPTE

Abstentions : Contre :

SIGNALETIQUE ECONOMIQUE DU TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE **Lancement d'un Marché Conception - Réalisation**

Jean-Yves DUCLOS, Vice-Président en charge de l'aménagement de l'espace Communautaire, présente le rapport suivant

Lors du Conseil Communautaire du 15 septembre la question de la « Signalétique des zones Communautaires » a fait l'objet d'un débat dans le cadre des questions diverses.

Ce temps d'échanges et de réflexions a conduit les délégués à identifier les problèmes suivants :

- La déficience de la signalétique directionnelle concernant les zones d'activités du canton : Absence de signalement de certaines zones, défaut dans l'appellation des sites, profusion de la signalisation sur les nœuds routiers stratégiques nuisant à l'efficacité de l'information.
- La signalisation des entrées de zones est parfois insuffisante. Cela nuit à l'activité des entreprises dans leur relation avec la clientèle ou bien pour les livraisons.
- L'incohérence constatée sur la signalétique économique rend difficile une communication efficace sur le potentiel d'accueil des entreprises sur notre territoire.

En conséquence, les élus communautaires considèrent qu'il y a lieu d'intervenir directement sur cette question au titre du volet Economique et Aménagement de l'Espace de l'intercommunalité.

L'action concerne prioritairement l'ensemble des zones communautaires et communales situées dans les communes bordant les axes routiers majeurs : A 64 et RD 817.

Considérant la complexité et la technicité de l'opération, il est proposé de recourir à un marché de conception – réalisation pour solliciter une prestation globale comprenant les étapes suivantes :

- Diagnostic de l'existant
- Définition d'un plan de signalétique économique à l'échelle intercommunale
- Réalisation d'une charte graphique commune
- Dépose éventuelle de la signalétique devenue obsolète
- Fourniture et pose de la nouvelle signalétique directionnelle
- Fourniture et pose de la signalétique d'entrée de zones

En conséquence, il est proposé :

- D'APPROUVER le principe du lancement d'un marché Conception-Réalisation pour la mise en œuvre d'une signalétique économique intercommunale.
- DIRE que le Pôle Economie aura la responsabilité de validé le cahier des charges de cette opération.
- D'AUTORISER le Président à signer l'ensemble des documents relatifs au déroulement complet de la procédure de marché.
- DIRE que la dépense prévisionnelle pour cette opération s'élève à 60 000,00 €, les crédits étant inscrits à la section Fonctionnement au chapitre 011 article 617

POUR : 37

CONTRE :

ABSTENTIONS :

ADOPTE

Abstentions : Contre :

LANCEMENT DE L'ETUDE D'OPPORTUNITE D'UN FUTUR PROGRAMME FISAC

Jean-Raymond LEPINAY présente le rapport suivant :

Lors du conseil communautaire du 15 septembre 2008, il a été décidé d'engager une étude préalable à l'élaboration d'un programme FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) à l'échelle de la Communauté de Communes du Saint-Gaudinois.

Il s'agit de disposer d'une expertise globale et actualisée de l'état de l'activité économique sur le secteur de la CCSG. Elle comprend notamment une enquête ménages avec une analyse quantitative et qualitative des services, du commerce et de l'artisanat.

L'étude favorisera l'identification de mesures ou de projets d'infrastructures pour le renforcement de l'attractivité économique du Saint-Gaudinois. Elle s'inscrit dans une démarche territoriale traitant de la synergie des intérêts économiques du centre-ville, des périphéries et des communes rurales.

Suite à la procédure de consultation, le cabinet d'étude AID Observatoire a été retenu, aux termes de la décision du 27 mars 2009, pour un montant de 26 950 € HT soit 32 232.20 € TTC.

L'étude a démarré le 1^{er} mai 2009, elle devra durer 6 mois, le rendu final est attendu pour fin octobre 2009.

Il appartient aujourd'hui au conseil communautaire de délibérer sur le montant définitif de cette étude.

En conséquence, il vous est proposé de :

- D' ENGAGER l'étude susmentionnée pour le prix de 26 950 € HT soit 32 232.20 € TTC
- SOLLICITER une aide de 50 % du montant de la prestation auprès du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC)
- DIRE que les crédits afférents sont inscrits au budget 2009, chapitre 011, article 617

POUR : 37

CONTRE :

ABSTENTIONS :

ADOPTE

Abstentions : Contre :

**CREATION D'UN POSTE DE CHARGE DE MISSION
POUR LA MISE EN OEUVRE D'UNE REGIE AUTONOME POUR
L'ORGANISATION D'ANIMATIONS COMMERCIALES ET SOCIO-CULTURELLES.**

Jean-Raymond LEPINAY présente le rapport suivant :

La Communauté de Communes du Saint-Gaudinois entretient avec l'association Pôle Expo un partenariat, sur la base d'une convention d'objectifs, pour la valorisation économique du Parc des Expositions du Comminges et l'animation commerciale sur le territoire communautaire.

Statutairement, l'association Pôle Expo intervient pour :

- assurer la promotion économique de Saint-Gaudens, du sud du département de la Haute-Garonne et du Comminges, et les échanges transfrontaliers France-Espagne,
- contribuer aux actions de développement des activités économiques,
- coordonner, animer et promouvoir des manifestations économiques sur ses territoires,
- co-organiser, avec les représentants des provinces espagnoles, des foires, salons et toutes manifestations économiques,
- participer aux manifestations de chaque côté de la frontière de façon à accroître les échanges économiques.

La Communauté de Communes du Saint-Gaudinois, dans le cadre de ses compétences Développement Economique, Tourisme et Equipements Communautaires, veut s'engager dans la structuration d'un service en régie autonome capable d'apporter dans les communes membres et auprès des associations, les moyens matériels nécessaires à une politique d'animation commerciale et socio-culturelle de qualité.

Pour la mise en œuvre de ce projet, la CCSG souhaite disposer d'une expertise susceptible de définir les conditions juridiques et financières d'organisation de ce service. Ce chargé de mission devra établir une redéfinition de la politique d'animation commerciale et des évènementiels en relation avec les structures associatives suivantes :

- Saint-Gaudens Pôle Expo
- Office de Tourisme Intercommunal du Saint-Gaudinois
- Maison des Jeunes et de la Culture du Saint-Gaudinois

Il est rappelé que ces associations interviennent dans le cadre de conventions d'objectifs et de moyens avec la Communauté de Communes du Saint-Gaudinois.

En conséquence, je vous demanderais de bien vouloir :

DECIDER de créer le poste à temps complet susvisé pour une durée de 1 an renouvelable

DIRE que le traitement indiciaire de base n'excèdera pas l'indice brut 463, ce qui correspond au 4^{ème} échelon de rédacteur territorial principal.

DIRE que l'agent bénéficiera du régime indemnitaire du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux.

AUTORISER Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à ce poste.

DIRE que les crédits sont inscrits au budget primitif 2009, chapitre 012.

POUR : 37
CONTRE :
ABSTENTIONS :

ADOPTE

Abstentions : Contre :

**LANCEMENT D'UNE ETUDE POUR LA MISE EN PLACE D'UN
PLAN GLOBAL DE DEPLACEMENT**

Monsieur François PACHECO présente le rapport suivant :

Dans le cadre de sa compétence transport et en relation avec la mise en œuvre de l'Agenda 21, la collectivité envisage d'améliorer l'accès aux services et les modes de déplacements sur son territoire. Le but recherché est de mieux desservir toutes les zones de la Communauté de communes, et de contribuer à la réduction de l'isolement en milieu rural. Elle a aussi le souci de diminuer le niveau de pollution. Cette étude se veut en cohérence avec les projets en cours : l'agenda 21, le projet positionnement économique et le FISAC.

Le Plan Global de Déplacement (PGD) s'inscrit dans cette démarche volontariste de la collectivité, pour mener à bien une réflexion sur l'agglomération de demain et sa périphérie, en relation avec les modes de déplacement des citoyens.

La communauté envisage un renouvellement de son parc de matériel roulant. Elle souhaite développer sa compétence transport et favoriser les modes de déplacements doux. Ainsi les bus électriques ou hybrides pourraient trouver naturellement leur place dans cette évolution.

Ce projet de PGD s'inscrit pleinement dans la démarche de développement durable dans laquelle s'est engagée la communauté.

L'objectif est de réaliser un diagnostic sur la base des déplacements effectués sur le territoire du Saint-Gaudinois afin de proposer des solutions techniques et de décrire les actions à mener avec pour chacune d'elles l'identification des coûts, et des financements possibles.

En conséquence, il vous est proposé de :

- DIRE que la Communauté de communes du Saint-Gaudinois souhaite engager une étude préalable pour l'élaboration d'un Plan Global de Déplacement
- DEMANDER à Monsieur le Président le lancement de la procédure de consultation adéquate pour désigner le cabinet d'étude
- RETENIR un montant estimatif pour cette dépense de 50.000€
- DIRE que les crédits afférents sont inscrits au budget 2009, chapitre 011, article 617
- SOLLICITER une aide de 50% du montant de la prestation auprès de l'ADEME dans le cadre du PRELUDE II

POUR : 37

CONTRE :

ABSTENTIONS :

ADOPTE

Abstentions : Contre :

TARIFS SERVICE TRANSPORT

François PACHECO présente le rapport suivant :

Considérant l'objet très social du service de transport de personnes de la Communauté,

Considérant la volonté de mettre en place un Plan Global de Déplacement sur l'ensemble du périmètre et de favoriser encore plus largement l'utilisation des transports urbains dans une démarche de développement durable et d'amélioration des services apportés à la population,

Vu l'avis favorable des membres du Conseil d'exploitation de la Régie pour instaurer la gratuité du service rendu à la population

Je vous propose dans l'attente de la mise en œuvre du plan de déplacement,

DE DIRE que l'utilisation des services navettes « Ville-Champs » et MOVIBUS s'effectuera à titre gratuit à compter du 1^{er} juillet 2009 pour l'ensemble des usagers.

DIRE que la régie de recettes sera modifiée en conséquence.

POUR : 37
CONTRE :
ABSTENTIONS :

ADOPTE

Abstentions : Contre :

PARC D'ACTIVITES LES LANDES IMPLANTATION D'UNE ENSEIGNE ALIMENTAIRE

Jean-Raymond LEPINAY présente le rapport suivant :

La précédente mandature, sous la présidence de Jean-Claude MADAMOUR, alors Maire d'Estancarbon, a produit une série de débats en conseil communautaire, aboutissant au principe de l'ouverture à l'alimentaire de la Zac les Landes dans le cadre de la procédure du passage de POS en PLU sur la commune d'Estancarbon.

Dans la continuité de ces réflexions, le conseil communautaire a souhaiter communiquer, par la voix de son Président, sur l'implantation d'un hyper alimentaire dans le Parc d'Activités les Landes. Afin d'identifier les candidats souhaitant officiellement présenter un projet, un appel à candidature a été transmis à l'ensemble des enseignes ayant manifesté leur intérêt par courrier en date du 16 avril 2009.

Les enseignes devaient officialiser leur candidature avant le 04 mai 2009 et produire une présentation du projet avant le 20 mai 2009.

Cinq enseignes ont souhaité officiellement candidater :

- Carrefour
- Casino
- Intermarché
- Leclerc
- Système U.

A la demande de Monsieur le Président, un groupe de techniciens a été constitué pour procéder à l'analyse des dossiers et à l'audition des candidats.

Le pôle économie du conseil communautaire a analysé le rapport technique en séance du 12 juin. Ses conclusions ont ensuite été présentées à l'Assemblée des Maires et au Bureau communautaire le 15 juin 2009.

Des travaux effectués par ces différentes instances il ressort que deux offres reconnues comme les plus qualitatives et les plus pertinentes se détachent, la première présentée par l'enseigne Leclerc, la deuxième par le groupe Carrefour.

Les élus communautaires ont insisté sur la nécessité de veiller au respect d'un ensemble de conditions, notamment :

- le maintien de l'équilibre entre grande distribution et l'équipement commercial de proximité en centre ville de Saint-Gaudens et des autres communes
- la prise en compte de la dimension de l'emploi sur le territoire.

Je vous proposerais de bien vouloir :

APPROUVER les propositions émises par l'Assemblée des Maires et le bureau Communautaire

MANDATER le Président pour engager aux conditions sus-enoncées les négociations qui conduiront à vendre le foncier à l'enseigne retenue.

POUR : 37
CONTRE :
ABSTENTIONS :

ADOPTE

Abstentions : Contre :

Pas de questions diverses.

La séance est levée.